



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 REPRESENTES : 07</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 5 décembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 décembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	--

Délibération n°28

Rapporteur : M. Mustapha HADDOU

Objet : Reconduction de la convention de gestion locative, immobilière et financière du patrimoine communal par la SEM4V

Par délibération en date du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal approuvait la reconduction de la convention de gestion locative, immobilière et financière du patrimoine communal par la SEM4V, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Aujourd'hui, il convient de reconduire la convention de gestion locative pour une durée de trois ans, pour les années 2024-2025 et 2026.

Il est opportun pour la Commune d'Ugine de mettre en gestion par la SEM4V, les biens mentionnés en annexe.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 oppositions (M. Eric FUSS ayant pouvoir pour Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET) :

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de gestion aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231211-20231211_DE28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023
Publication : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

